

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)  
Séance du 14 novembre 2024**

**Présents** : M Gilles LAHITTE 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2<sup>ème</sup> Adjointe ; M Thierry LE PICHON 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Régine TASTET 4<sup>ème</sup> Adjointe ; M Pierre FLORIMONT 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6<sup>ème</sup> Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jean LALANNE

**Excusé(s)** : Mme Pascale VOGT

**Procurations** :

M Patrick VILHEM à Thierry LE PICHON  
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET  
M Jean-Luc FREUCHET à M Gilles LAHITTE  
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

**Secrétaire de séance** : Corinne TASTET

**Dél 2024 11 059 : Avis sur un projet agrivoltaïque**

Le 1er octobre nous a été présenté un projet agrivoltaïque sur la propriété de Monsieur Hervé Durquety, domicilié 1210 chemin d'Amburas, au Sud de la Commune.

Le projet est initié par la société Boralex, développeur, constructeur et exploitant d'énergies renouvelables. ([www.boralex.com](http://www.boralex.com))

Il s'agit d'un projet agrivoltaïque alliant la production d'élevage ovin bio, par Patrick Pearce, et une production d'énergie électrique. Le projet est situé à côté du château d'eau.

A ce jour, aucune contrainte n'a été identifiée.

Le voisinage est constitué de Mr Cyrille GRAN, Mme et Mr Ronce, Mme Darracq et Mr Durquety lui-même. Boralex s'engage à concerter ces derniers.

il est proposé à l'assemblée :

- d'émettre un avis de principe sur le projet afin de permettre le lancement des études réglementaires (paysagères, environnementales et agricoles) par la société Boralex afin de construire un projet répondant aux enjeux du site d'étude.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

- **d'émettre un avis favorable** de principe pour que la société Boralex lance les études réglementaires.

- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

S'est abstenu : M Philippe DUROSOY

**Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.**

La secrétaire de séance,  
Corinne TASTET.



Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Gilles LAHITTE.

